

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 juillet 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle

DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL,

secrétaires

Procuration(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur

Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Madame Nathalie ERNST, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Nicolas

MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s): Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN Absent(s):

Rapporteur: Monsieur André ERBS

N° CP/2019/253 -65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'attribution de subvention pour la création d'un accueil périscolaire au nouveau quartier d'OSTWALD "les Rives du Bohrie" commun avec l'école du

quartier Wihrel

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au projet partenarial pour le projet de construction d'un accueil périscolaire et d'une salle de sport de type « Salle Multi-Activités pour la Pratique Physique Individuelle (SMAPPI) au quartier des Rives du Bohrie à Ostwald, mutualisé avec l'écoles élémentaire Jean Racine du quartier Wihrel à Ostwald, détaillé en annexe ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune d'Ostwald, l'établissement public local d'enseignement du Collège Martin SCHONGAUER et le Département du Bas-Rhin pour les deux projets susvisés, joint en annexe à la présente délibération;
- dit que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans le domaine de la famille, de la jeunesse, de la vie associative et du sport;

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 638 800 € à la Commune d'Ostwald, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de construction d'un accueil périscolaire et d'une salle de sport "SMAPPI" au quartier des Rives du Bohrie à Ostwald précité ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune d'Ostwald et le Département du Bas-Rhin, jointe en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des installations sportives pour la salle de sport de type "SMAPPI" au quartier des Rives du Bohrie à Ostwald ainsi que pour la gymnase Schongauer à Ostwald à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune d'Ostwald, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice Générale des Services Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY

Delphine JOLY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190708-lmc1127732-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/07/19